

# MÉLANGES RELIGIEUX,

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 20 Juin 1848.

No. 31.

### EXTRAITS DES JOURNAUX.

#### LETTRE DU PAPE A UN REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Un membre de l'Assemblée Nationale a reçu du pape une lettre qu'il a communiquée en partie au journal la Presse qui en extrait littéralement les principaux passages.

Après s'être entretenu de questions générales, le pape Pie IX parle de l'abbé Lamennais :

" Mon prédecesseur a été lancé, dit-il, l'anathème contre ce philosophe chrétien : tout en n'approuvant pas entièrement ses dogmes et ses doctrines, je crois qu'il a beaucoup fait pour l'humanité ; or, comme vicaire du Christ, je lui envoie ma bénédiction sur la terre."

Puis le pape passe à sa politique :

" Depuis longtemps les divers gouvernements me reprochent que c'est à moi qu'ils doivent leur chute et leurs embarras du moment : j'ai cru devoir rappeler qu'en accordant des concessions à mon peuple, je n'avais, pour ainsi dire, que suivi les conseils qu'ils avaient donnés à mes prédecesseurs ; que si j'ai toujours engagé les peuples à obéir et à respecter leurs souverains, j'ai au si dû encourager ces derniers à traiter toujours paternellement leurs sujets ; ce n'est pas ma faute si ces derniers se sont soulevés parce que leurs souverains ne suivraient pas mes conseils."

" Quant à l'Italie, non seulement je ne me suis pas opposé à la guerre qu'elle fait pour l'indépendance, mais je l'apprécie comme Italien et comme souverain ; mais, comme prêtre et pape, tous les chrétiens étant mes enfans, je dois faire mes efforts pour les empêcher de s'entr'égorguer et faire régner la paix entre eux."

" C'est vers ce but que tendent toutes mes démarches, et j'espère que Dieu les bénira et accordera à mes prières la paix et le bonheur du monde. Si on interprète autrement mes paroles, on se trompe sur mes intentions."

Courrier des E. U.

Nous lisons dans l'Assemblée nationale :

" Une minorité de cent membres a formé un club rue des Pyramides, non loin du fameux comité de salut public, présidé par Soubise et défendu par deux cent montagnards."

" C'est dans le club des Pyramides, à la tête duquel on prétend placer MM. Ledru-Rollin et Lamartine, c'est dans ce foyer d'intrigues politiques que se préparent en ce moment les attaques contre la majorité de la Chambre, les tentatives pour diviser la garde nationale, et les appels de toute nature aux divers éléments de trouble et de révolte qui renferme Paris."

" La majorité de l'Assemblée paraît attendre le chef qui doit la commander ; elle compte dans le pouvoir exécutif MM. Arago, Garnier-Pagès et Marie, c'est-à-dire une majorité nominale."

" Les orages les plus menaçants, les plus violentes tempêtes se préparent en ce moment dans le club des Pyramides."

" Ce club, formé de la minorité de la chambre, comprend que le pays est fatigué des inquiétudes et des commotions qu'elle a préparées."

" Les représentants qui le composent redoutent un blâme sévère ; ils comprennent que tôt ou tard on voudra en finir avec l'anarchie ; que tôt ou tard on cherchera dans le triomphat d'un général, d'un homme d'état et d'un honnête homme élu dans la majorité, un moyen suprême de vaincre, l'anarchie et de sauver la France."

" Cette victoire si redoutée, le rétablissement de l'ordre si contraire aux espérances des ambitieux, le club des Pyramides vent à tout prix les éviter, et il ne reculera devant aucun moyen d'arriver à ses fins."

" Un seul espoir nous reste :

" La garde nationale a la volonté et les moyens d'assurer le triomphe des sauveurs de notre malheureuse patrie ; elle ne saurait faille à la voix de l'honneur et du patriottisme."

" La révolution de février a fait des conversions de diverses sortes. En voici une que nous signons avec plaisir : c'est celle du Journal des Débats à la liberté religieuse :

" Nous ne citerons pas M. Portalis, qui a pris la parole sur le même sujet, sans les épigrammes assez injustes que l'honorable magistrat a cru pouvoir adresser à un membre célèbre de l'Assemblée. On sait que le père Lacordaire siège avec le costume de l'Ordre religieux auquel il appartient. Qui peut lui contester aujourd'hui le droit de porter ce costume ? Comment, M. le procureur-général à la cour d'appel de Paris parle-t-il des lois qui ont prohibé les congrégations religieuses ? Nous n'avons point à faire, quant à nous, de profession de foi sur un pareil sujet. Tant que nous avons vécu sous une constitution fondée sur le principe de la liberté restreinte, nous avons combattu le principe de la liberté sans limite, de la liberté comme en Belgique. Aujourd'hui que le principe contraire a triomphé malgré nous, aujourd'hui que ce principe est la loi du pays, nous l'accepterons avec toutes ses conséquences, et nous le défendrons contre tous ceux qui ne craignent pas de battre au prix d'une inconvenance. Le père Lacordaire a donc le droit de porter le costume de son ordre..."

Univers.

" Lors de l'invasion des faiseurs au sein de l'Assemblée nationale, un ouvrier breton s'est approché de l'évêque de Quimper, qu'il avait reconnu à son costume épiscopal, et lui a dit : ' Monseigneur, ne craignez rien ; nous sommes là pour vous défendre, votre personne est en sûreté. — Je n'éprouve pas de l'indignation que je ressens au fond de mon cœur pour l'insulte que l'on fait à la France dans la personne de ses représentants.' "

" La conduite honorable de cet ouvrier breton est parfaitement d'accord avec les sentiments religieux que le peuple

manifeste en toute circonstance. Il n'y a que des hommes de désordre, de terreur et d'anarchie, qui nourrissent encore dans leur cœur de vieilles haines contre le clergé. Aussi n'avons-nous pas été surpris d'entendre des cris féroces menacer la vie des prêtres au milieu de l'insurrection qui déclara l'Assemblée nationale dissidente. Il est bon qu'on le sache, quand les passions mauvaises se déchaînent, elles attaquent la religion comme l'ordre et la liberté. Nous nous sommes trouvés mêlés un moment, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, aux fauteurs qui venaient d'en expulser les représentants du peuple, et nous avons entendu des forcez s'écrier en parlant du P. Lacordaire : ' Il faut que sa veinte nous serve de corde pour le pendre !'

Ami de la Religion.

#### FÊTE DU 21 MAI.

A six heures du matin le rappel battait, et à huit heures la garde nationale était réunie. A huit heures un quart, la commission exécutive a été reçue par les membres de l'Assemblée nationale sur le parvis du palais législatif, et le cortège s'est mis en marche vers le Champ-de-Mars, où plus de 100,000 spectateurs étaient déjà rassemblés. Une batterie d'artillerie placée sur les buttes de Chaillot a tiré des coups de canon de minute en minute depuis la mise en marche du cortège.

L'aspet du Champ-de-Mars était assez imposant. A l'entrée du Champ-de-Mars, du côté du pont d'Iena, on voyait quatre grands mât avec ornementations ; deux pyramides triangulaires pavées, ayant chacune à son pied trois statues colossales et allégoriques, assises. Sur les faces des pyramides, on lisait les noms des villes de France et ceux des pays amis. Deux autres statues représentaient l'agriculture et l'industrie. A l'entrée du Champ-de-Mars, des mât et des lances supportaient des ornementations et des trophées en verres de couleur pour l'illumination du soir ; puis trente-deux pavillons pour recevoir les produits de chaque industrie. Au milieu était placée la colossale statue de la République, coiffée du bonnet phrygien.

Les représentants du peuple et la commission exécutive se placent sur les estrades élevées devant le bâtiment du centre de l'Ecole militaire. Les délégués des départements, bannières en tête, commencent à défilé. Chaque délégation, en passant devant l'estrade, fait entendre les cris de Vive la République ! Vive l'Assemblée nationale ! On entend aussi le cri de Vive la République démocratique ! A ce cri poussé avec une affectation marquée par un assistant placé au pied de l'estrade, un représentant, M. le général Lafontaine, répond énergiquement : Vive la République ! et demande à son interlocuteur s'il connaît deux espèces de république. (Applaudissements dans la foule.)

Les membres des cours de cassation, des comptes, d'appel, l'Institut de défilent devant l'Assemblée nationale. Vient ensuite les délégués des ateliers nationaux, au nombre de plus de 2,000 ; les délégués des noirs affranchis, défilant au cri de Vive la liberté ! Les Allemands, les Italiens, les Irlandais, les Belges, portant les bannières aux couleurs de leurs pays. Ils sont suivis des orphéonistes, exécutant un chant de jeunes filles ; des choristes montagnards ; les cinq cents jeunes filles, accompagnées de leurs mères ou de leurs tantes ; des vieux soldats de la république et de l'empire, accueillis sur leur passage avec le plus grand enthousiasme. Les prisonniers des pontons de Cadix et de l'Ile de Cabrera étaient aussi représentés dans le cortège. Derrière eux venaient les élèves des écoles portant leurs nouveaux costumes.

Enfin a commencé le défilé de la garde nationale. La 2e légion suit avec enthousiasme l'Assemblée nationale, et le général Clément Thomas, son ancien colonel.

Vers midi, un ballon aux trois couleurs s'est élevé de la cour de l'Ecole Militaire, et est allé promptement se poser dans les nues. Une salve d'artillerie partie de la butte Chaillot a salué son ascension. Le canon des Invalides a aussi salué l'étoffe national.

Vers cinq heures, la garde nationale avait achevé son défilé, et les régiments de ligne de la garnison de Paris et des environs passaient à leur tour sous les yeux de l'Assemblée, aux cris de : Vive l'Assemblée nationale ! Vive la république ! C'est avec le jour seulement que le défilé de la garde mobile et des troupes de ligne s'est terminé.

A la nuit, le Champ-de-Mars, les Champs-Elysées, la place de la Concorde, le jardin des Tuilleries, les édifices publics, se sont couverts d'illuminations.

Un grand nombre de maisons particulières étaient également illuminées ; sur la Seine une foule de bateaux, la plupart des établissements de bains, étaient aussi couverts de feux.

A neuf heures du soir, une gerbe de feu, partie du sommet de l'arc-de-triomphe de l'Etoile, s'élançait dans les airs. Au même moment le feu d'artifice préparé sur la place de la Bastille a été tiré.

Tout s'est passé avec le plus grand ordre, et les craintes que l'on avait pu concevoir ne se sont heureusement pas réalisées.

La question des incompatibilités avait été agitée dans les bureaux de l'Assemblée nationale. Un membre, mettant les ecclésiastiques au nombre des fonctionnaires, a émis l'opinion qu'ils ne pussent cuire leur traitement avec l'indemnité accordée aux représentants. Poser ainsi la question, c'était fausser la position du clergé. Aussi Mgr Pévèle de Quiriac, après avoir déclaré qu'il ne s'opposait en rien à la suppression du traitement accordé aux ecclésiastiques, et notamment aux évêques, a-t-il ajouté :

" Sur les fonds mis à leur disposition, les évêques ne doivent retenir que ce qui est indispensable pour leur entretien ; ils ne doivent se considérer, et pour ma part je ne me considère que comme le dépositaire du surplus, chargé de le distribuer en bonnes œuvres, et j'y renonce d'autant plus volontiers, que l'intention manifestée par le Gouvernement de venir au secours des malheureux me fait considérer que les fonds laissés à

la disposition du Trésor y seront aussi bien placés qu'entre nos mains. Je ne réclame donc point, a ajouté Mgr. Graverand, et me soumets de grand cœur. Mais ce que je ne saurais accepter, c'est la qualification de fonctionnaire public.

" Nos fonctions sont toutes religieuses et nullement administratives. Si j'ai accepté le mandat que mes diocésains m'ont fait l'honneur de me confier, c'est uniquement dans la pensée que l'occasion offrirait peut-être de présenter quelques observations utiles dans l'intérêt de la liberté de conscience et de la liberté du culte. Mais mon intention n'est point d'abandonner mon diocèse, et je serai heureux d'y retourner aussitôt que cette première session sera terminée, pour ne plus le quitter."

Du reste, l'opinion qui paraît devoir l'emporter sur la question des incompatibilités est celle-ci :

" La constitution devra déclarer, pour l'avenir, qu'il y a incompatibilité absolue entre les fonctions publiques salariées et le mandat de représentant du peuple mis pour le présent, aucun excusé ne doit être prononcé : sans-évidemment, tout député fonctionnaire devra opter pour l'indemnité et abandonner son traitement.

Univers.

NOTRE. — La Gazette de Rome annonce dans sa partie officielle que pendant l'absence de Mgr Corboli-Bussi, secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques, et chargé présentement d'une mission extraordinaire auprès du roi Charles-Albert, S. Em. le cardinal Autenri, par décision de Sa Sainteté, prendra la direction provisoire de toutes les affaires qui concernent cette congrégation.

" Les graves événements qui ont eu lieu à Rome dans les premiers jours de ce mois, ayant fait désirer aux membres du corps diplomatique d'exprimer de vive voix au Saint-Père l'intérêt qu'ils prenaient à son unique personne, Sa Sainteté a daigné agréer avec satisfaction ce témoignage de vénération affectueuse. Elle a reçu succéssivement en audience particulière les ministres plénipotentiaires des Pays-Bas, de Bavière, du Brésil, du Portugal, de Russie, le ministre du Chili, le gérant de la légation d'Espagne, les chargés d'affaires de la République de l'Égypte, du royaume de Prusse, de Belgique et du Wurtemberg. Il n'est fait mention ni du représentant de la France, ni de celui de Naples : quant à l'ambassadeur d'Autriche, il avait déjà quitté Rome le 9 mai.

ANNEXIONS SPONTANÉES AU PIEMONTE. — Sous la pression des événements, la pensée de l'union italienne, si longtemps combattue en Lombardie, à Parme, à Plaisance, est tout près de réunir une sorte d'unanimité.

Plaisance a fait sa jonction. Un scrutin a été ouvert pour savoir la partie que le duché de Plaisance avait à prendre ; voici comment les votes ont été répartis : 10 pour se réunir à Parme ; 30 pour la réunion à la Lombardie ; 300 pour être sous la domination de Pie IX ; 37,000 pour la réunion au Piémont. On voit que le vote a été pour ainsi dire unanime.

Aussitôt que ce résultat a été connu, la ville a été en fête ; les rues se sont remplies de monde ; le soir on a illuminé. Une députation a dû partir le 11 pour le camp, afin de présenter à Charles-Albert le vote des habitants de Plaisance. Les députés sont : le podescat Gavardi, l'avocat Gioja, et le docteur Rabasti.

En même temps, Parme se prépare à prendre une résolution semblable. Depuis l'arrivée des troupes piémontaises, le peuple manifestait chaque jour avec plus de vivacité son désir de s'unir au Piémont. Le S. un discours prononcé sur la grande place, par un ancien exilé, a déterminé le mouvement. La garde nationale et le peuple assemblés ont aussitôt chargé une députation de présenter une pétition dans ce sens au gouvernement provisoire. Le gouvernement a exprimé la satisfaction que lui causait cette démarche ; il a promis qu'il s'occupera avec toute l'activité nécessaire d'organiser l'appel au peuple, afin de recueillir les suffrages.

Le duc de Modène paraît entrer dans la même voie. Déjà Reggio s'est prononcé hautement pour la réunion immédiate. Provisoirement, cette ville a adopté la loi électorale des Piémontais, en se réservant le droit de réviser cette loi, aussi bien que toute la constitution ; cette réserve, d'ailleurs est conforme au discours de la couronne prononcé à l'ouverture du parlement piémontais, au nom de Charles-Albert, qui reconnaissait d'avance aux nations disposées à s'unir avec le Piémont droit de se gouverner par leurs propres lois. En Lombardie, un mouvement semblable se déclare. La province de Brescia, a proclamé la réunion. Le 9 mai, une adresse a été répandue à Milan, pour demander que la fusion avec le Piémont fût opérée le plus tôt possible, afin que l'organisation des moyens d'assurer l'indépendance de l'Italie en fût plus prompte et plus puissante. Les signatures invitent les Vénitiens à imiter leur exemple. Déjà, le 26 avril, la population de Padoue, de Vicence, de Trévise, de Polésie, de Belluno, avait demandé au gouvernement provisoire de Venise la formation d'une assemblée constitutive pour décider de l'avenir de l'Italie septentrionale, et préparer la révolution.

Le duc de Modène paraît entrer dans la même voie. Déjà Reggio s'est prononcé hautement pour la réunion immédiate. Provisoirement, cette ville a adopté la loi électorale des Piémontais, en se réservant le droit de réviser cette loi, aussi bien que toute la constitution ; cette réserve, d'ailleurs est conforme au discours de la couronne prononcé à l'ouverture du parlement piémontais, au nom de Charles-Albert, qui reconnaissait d'avance aux nations disposées à s'unir avec le Piémont droit de se gouverner par leurs propres lois. En Italie, les partis divisés tentent tous les jours à se rapprocher, et l'on a fermé l'espoir qu'un commun accord liera les peuples destinés par la nature à former une seule nation."

Ces paroles sont élastiques pour contenir tout le monde. En revanche, le discours est beaucoup plus explicite sur la formation tant rêvée par Charles-Albert du royaume de la Haute-Italie ; il y est dit en propres termes : " S'il arrive que la fusion désirée avec les autres parties de la péninsule s'accomplisse, on fera aux lois des changements qui tendront à grandir nos dépendances et à nous faire atteindre ce degré de puissance auquel, pour le bien de l'Italie, la Providence veut nous conduire." On ne saurait plus clairement afficher ses intentions. Il est douteux que tout le monde en Italie accueille ces paroles avec le même enthousiasme.

Il vient de se former dans le Tyrol une association catholique constitutionnelle, dans le but de réunir en un seul état tout le corps moral des populations catholiques pour la défense des intérêts de l'église dans les deux chambres représentatives en Autriche. Un comité a été nommé pour prendre en main la direction des opérations qui sont l'objet de cette association. Ce comité doit se réunir une fois chaque semaine, afin de pourvoir aux affaires courantes ; et des réunions trimestrielles appelleront l'université de ses membres à entendre les rapports du comité et à lui donner des instructions ultérieures. Il est à désirer que cette institution se propage et s'étende à tous les Etats de la vaste monarchie autrichienne, afin d'imposer aux deux chambres et au gouvernement le respect des droits et des institutions catholiques. Le comte François d'Alberti et le doyen et curé

taille 200,000 combattants tous italiens : — Pour ces motifs, on croit devoir provoquer l'expression des vœux du peuple au moyen d'une démarche décisive."

L'Univers a reçu de son correspondant de Rome un récit des derniers événements. Nous y lisons la réponse que Pie IX aurait faite à l'adresse qui lui fut présentée le 4 mai par le sénat et le conseil municipal :

Le Saint-Père répondit " que la mission du sénat romait n'était pas de s'occuper de propositions de guerre ; que les désordres, les scandales, tous les maux qu'on avait à déplorer venaient précisément de ce que chacun ne se renfermait pas dans les limites de ses attributions ; qu'il n'aurait évidemment pas dans l'embrasure la déclaration qu'il avait faite, après avoir prudemment et nûrement pesé : qu'il voyait très bien qu'on cherchait à se servir de lui comme d'un instrument pour arriver aux fins que se proposent les agitateurs de l'Italie, lesquels, après avoir atteint leur but, n'auraient rien de plus pressé que de le mettre de côté ; que depuis longtemps on caressait l'idée d'enlever au souverain-Pontife son domaine temporel ; que si on avait l'audace de le lui ravir, il jetterait à son monde ses protestations formelles et solennelles. Il ajouta qu'on incriminait ses paroles comme me condamnant implicitement la guerre de l'indépendance italienne, mais qu'il protestait contre une pareille interprétation, car il avait dit seulement qu'il ne voulait pas faire et qu'il n'avait pas la puissance d'empêcher l'acte de ses sujets. Que décider la guerre c'est une prière spéciale de la souveraineté, et qu'il n'entendait pas la condamner implicitement la guerre de l'indépendance italienne, mais qu'il protestait contre une proposition d'abrogation pure et simple, à laquelle il ne consent